



# ACADEMIE DE MONTPELLIER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Conseiller technique Ecole inclusive

Montpellier le 13 juin 2024

Affaire suivie par :  
Guillaume Laffitte  
Conseiller technique École inclusive  
Pôle académique École Inclusive  
Mél : [ecole-inclusive@ac-montpellier.fr](mailto:ecole-inclusive@ac-montpellier.fr)

Rectorat  
31 rue de l'Université  
CS 39004  
34064 Montpellier  
Cedex 2

La rectrice de la région académique Occitanie  
Rectrice de l'académie de Montpellier  
Chancelière des Universités

à

Mesdames les directrices académiques des services de l'éducation nationale  
Messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale

### Objet : Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'école inclusive – année scolaire 2024-2025

Référence : bulletin officiel n°24 du 13 juin 2024

Le déploiement de l'école inclusive constitue une priorité nationale et académique. Ainsi, des modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'école inclusive, construits autour de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, sont organisés au niveau académique, inter-académique ou national, à l'attention des personnels des premier et second degrés.

Trois grands axes sont retenus :

- Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves
- Travailler en équipe et avec les partenaires.
- Se former dans un contexte professionnel spécifique.

Les formations proposées dans l'académie s'adressent aux personnels qui sont amenés à accompagner des élèves à besoins particuliers afin de leur permettre d'acquérir une expertise de personne ressource de l'école inclusive. Elles sont proposées aux enseignants titulaires du CAPPEI ou non et aux autres personnels de la communauté éducative (AESH notamment) dans une logique pluri-catégorielle.

Pour 2024-2025, l'académie de Montpellier propose 5 modules de formation d'initiative nationale de 25 heures chacun qui se dérouleront tous à Montpellier :

- Parcours de formation et d'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap :
  - Du 14 au 18 octobre 2024 ; module 24NDGS6092.
- Exercer les missions de personne ressource pour l'école inclusive :
  - Du 4 au 8 novembre 2024 ; module 24NDGS6094.
- Enseigner en tenant compte des besoins des élèves grâce à la conception universelle des apprentissages :
  - Du 18 au 22 novembre 2024 ; module 24NDGS6006.
- Enseigner en tenant compte des besoins des élèves liés des difficultés à expression comportementale :
  - Du 2 au 6 décembre 2024 ; module 24NDGS6005.
- Enseigner en tenant compte des besoins des élèves avec troubles du spectre de l'autisme :
  - Du 16 au 20 décembre 2024 ; module 24NDGS6004.

La liste des modules de formation ainsi que leurs descriptifs sont disponibles dans le bulletin officiel cité en référence.

Procédure pour candidater :

Les personnels intéressés doivent renseigner leur candidature en suivant le lien correspondant à leur département d'affectation, de façon entièrement dématérialisée :

- Aude : [https://ppe.orion.education.fr/occitanie/itw/answer/s/Sh92E4oi2n/k/candidatures\\_min\\_dsden11\\_2024](https://ppe.orion.education.fr/occitanie/itw/answer/s/Sh92E4oi2n/k/candidatures_min_dsden11_2024)
- Gard : [https://ppe.orion.education.fr/occitanie/itw/answer/s/Sh92E4oi2n/k/candidatures\\_min\\_dsden30\\_2024](https://ppe.orion.education.fr/occitanie/itw/answer/s/Sh92E4oi2n/k/candidatures_min_dsden30_2024)
- Hérault : [https://ppe.orion.education.fr/occitanie/itw/answer/s/Sh92E4oi2n/k/candidatures\\_min\\_dsden34\\_2024](https://ppe.orion.education.fr/occitanie/itw/answer/s/Sh92E4oi2n/k/candidatures_min_dsden34_2024)
- Lozère : [https://ppe.orion.education.fr/occitanie/itw/answer/s/Sh92E4oi2n/k/candidatures\\_min\\_dsden48\\_2024](https://ppe.orion.education.fr/occitanie/itw/answer/s/Sh92E4oi2n/k/candidatures_min_dsden48_2024)
- Pyrénées-Orientales :  
[https://ppe.orion.education.fr/occitanie/itw/answer/s/Sh92E4oi2n/k/candidatures\\_min\\_dsden66\\_2024](https://ppe.orion.education.fr/occitanie/itw/answer/s/Sh92E4oi2n/k/candidatures_min_dsden66_2024)

Trois vœux de formation maximum sont possibles.

La date limite de retour des candidatures est fixée au mardi 25 juin 2024, minuit.

Les directeurs académiques des services de l'éducation nationale désigneront ensuite les personnels retenus en prenant appui sur les avis des inspecteurs du premier degré et des chefs d'établissement. Ces listes seront adressées par les services des personnels des DSDEN au plus tard le 2 juillet 2024 : [ce.receafc@ac-montpellier.fr](mailto:ce.receafc@ac-montpellier.fr)

La validation de l'ensemble des candidatures appartient en dernier ressort à l'administration centrale. La liste récapitulative nationale validée sera ensuite communiquée par la direction générale de l'enseignement scolaire à l'Ecole Académique de la Formation Continue (EAFC) qui procèdera à l'inscription des candidats retenus afin de pouvoir établir les ordres de mission nécessaires.

Calendrier MIN école inclusive

- Candidatures : jusqu'au mardi 25 juin 2024, minuit.
- Transmission des candidatures avec avis des directrices et directeurs académiques : jusqu'au 2 juillet 2024.
- Validation des candidatures par l'EAFC et transmission à la DGESCO : au plus tard le 5 juillet 2024.
- Mise en œuvre des MIN : d'octobre 2024 à décembre 2024.

Je vous remercie d'assurer la plus large diffusion de ces informations auprès des personnels concernés.

Pour la rectrice et par délégation  
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL